

RAPPORT
SUR LA SITUATION
DES
ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ARDENNES
PENDANT L'EXERCICE 1887-1888

PAR
PAUL LAURENT
ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT



CHARLEVILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE F. DEVIN ET C°
29 Rue de l'Arquebuse, 29

1888

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE DU DEPARTEMENT

Mézières, le 21 juillet 1888.

Monsieur le Préfet,

Conformément à l'article 4 du règlement général du 6 mars 1843 et à la circulaire ministérielle du 23 juin 1875, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la situation des Archives départementales, communales et hospitalières, du 1^{er} juillet 1887 au 30 juin 1888.

I Local

La partie inférieure de la porte d'entrée des Archives départementales est en mauvais état ; il conviendrait de la réparer.

Le papier qui tapisse les murs du couloir des Archives tombe en lambeaux, par suite de l'humidité ; il serait préférable de le remplacer par une couche de peinture.

Les portes du logement du concierge ont besoin d'être repeintes. Au rez-de-chaussée, dans une salle de la série M, donnant sur le jardin de l'Hôtel de la Préfecture, le plancher menace de s'effondrer sous le poids des papiers.

Au deuxième étage, dans la salle des séries S à Y, il y aurait lieu de réparer plusieurs lucarnes et d'en percer une nouvelle pour éclairer l'espace compris entre deux rangs de travées ; dans la salle de la série O, une partie du mur est dégradée par les infiltrations de la toiture.

Lors de sa dernière visite aux Archives, la Commission départementale s'est convaincue de la nécessité de ces diverses réparations.

Depuis la visite de la Commission, ou, pour préciser davantage, dans l'après-midi du dimanche 8 juillet, la foudre est tombée à peu de distance du bâtiment des Archives ; il serait prudent de faire placer un paratonnerre sur ce dépôt.

II Réintégrations, dons et dépôts d'Archives.

Réintégrations. – Une réintégration très importante d'archives anciennes, provenant du Greffe du Tribunal civil de Rethel a été opérée, à la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Elle se compose de 385 liasses et 223 registres ou cahiers contenu dans 30 caisses, d'un poids total de 1,185 kilogramme.

Ces papiers comprennent les fonds du baillage de Mazarin et des justices locales de l'arrondissement.

Une autre réintégration a eu lieu en vertu de la loi du 5 brumaire an V : celle des titres de la fabrique de Thin-le-Moutier, déposés indûment au presbytère de cette commune ; elle consiste en une liasse de 66 pièces, concernant les biens possédés par la fabrique, à Thin et à Dommery (1593-1786).

Dons. – M. Jadart, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Reims, a offert aux Archives départementales : une liasse de documents antérieurs à 1790, intéressant les hospices et fabriques de Rethel, Givry, Adon et Villers-devant-le-Thour ; la copie d'un pouillé du diocèse de Reims (1711) et une liasse de pièces modernes touchant le château de Villers-devant-Mézières et le casernement des Russes en 1816.

M. de Poher, chef de gare à Attigny, a bien voulu faire don aux Archives d'un manuscrit intitulé : Notions grammaticales et étymologiques sur la langue bretonne, dont il est l'auteur.

Dépôt. – La municipalité de Mézières a déposé aux Archives départementales, dans le local qui lui a été attribué par délibération du Conseil général en date du 21 août 1879 : 42 registres, une liasse de vues de Mézières et une boîte en fer blanc renfermant les lettres-patentes de Louis XVIII, relatives à la confirmation des armoiries de la ville (13 décembre 1823).

Une pierre provenant des cachots de la Bastille (66 centimètres de longueur, sur 49 centimètres de largeur et 25 millimètres d'épaisseur) a été également déposée aux Archives par cette municipalité ; elle a été scellée dans le mur du bureau de l'Archiviste au-dessus du modèle en plâtre de la Bastille.

III Versements de papiers administratifs

Les versements de papiers administratifs ont été effectués, pendant l'exercice 1887-1888 :

1° Par la Trésorerie générale, 12 liasses, 181 registres, 788 rôles et états divers ;

2° Par le Greffe du Conseil de préfecture, 89 liasses et 1 registre ;

3° Par les bureaux de la Préfecture, 51 liasses (1^{ère} division) ; 10 registres (2^e division) ; 31 liasses (3^e division) ;

4° Par le Cabinet de M. le Préfet, les journaux du dépôt légal. Ce dernier versement a été fait en exécution d'une circulaire ministérielle du 25 juin 1887, qui a décidé qu'à partir du 1^{er} juillet suivant, les journaux du dépôt légal seraient conservés aux Archives départementales et non plus à la bibliothèque de Charleville.

Les deux principaux journaux du département *Le Petit Ardennais* et *Le Courrier des Ardennes* seront reliés chaque année.

IV Ventes de papiers inutiles

Des ventes de papiers inutiles auront lieu dans le courant du mois d'octobre, aux Archives départementales et aux Sous-Préfectures de Rethel et de Vouziers.

L'état sommaire des papiers à vendre au profit de l'Etat et du Département sera soumis prochainement à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique, après avis des Commissions locales nommées par M. le Préfet.

En ce qui concerne les Archives départementales, le poids des papiers à supprimer est de 16 à 17,000 kilogr.

V Classement, rédaction et impression de l'inventaire.

La publication du tome IV de *l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790* (séries G, H et I) a été terminée. Les six dernières feuilles de ces trois séries ont été imprimées, ainsi que les feuilles 36, 37, 38 et 39 de la série B des archives civiles.

Les autres travaux accomplis par l'Archiviste comprennent principalement la rédaction de l'inventaire des archives anciennes de Fumay et des communes du canton de Tourteron, et la mise en ordre d'une partie des archives de la période révolutionnaire (série L).

Le classement des archives de la période révolutionnaire a amené la découverte d'un certain nombre de documents relatifs au modèle de la Bastille, donné en 1790 au Directoire du département des Ardennes par le patriote Palloy.

Ces documents sont :

1° Lettre de l'architecte Palloy, entrepreneur de la démolition de la Bastille, aux membres du Directoire du département des Ardennes, leur annonçant l'envoi prochain d'un modèle de cette forteresse et de quelques autres objets accessoires (26 octobre 1790).

2° Lettre de Palloy aux membres du Directoire du département, les informant que son délégué ne pourra se rendre à l'inauguration du monument que le 10 décembre au lieu du 29 novembre (4 novembre 1790).

3° Délibération par laquelle le Conseil général du département des Ardennes vote des remerciements au citoyen Palloy (20 novembre 1790).

4° Lettre des membres du Directoire du département au citoyen Palloy, lui annonçant que les trois caisses qui contiennent le modèle de la Bastille et ses objets accessoires ont été déposées à l'Hôtel du Département (21 novembre 1790).

5° Procès-verbal d'inauguration du modèle de la Bastille, renfermant le discours prononcé à cette occasion par le sieur Jouvery délégué de Palloy, et la réponse du procureur général syndic du département (10 janvier 1791).

6° Rapport du procureur général syndic au Conseil général du département, dans lequel il rend compte de la cérémonie du 10 janvier et exprime le désir que des gages effectifs de reconnaissance soient donnés au patriote Palloy (15 novembre 1791).

7° Délibération par laquelle le Conseil général du département vote une somme de 600 livres qui sera offerte au citoyen Palloy (28 novembre 1791).

8° Le Conseil permanent du département des Ardennes, informé de l'arrivée du citoyen Palloy dans la ville de Charleville, à la tête du bataillon des volontaires nationaux, délègue les citoyens Gérard et Gailly pour aller lui offrir la somme de 600 livres ; Palloy n'ayant pas voulu accepter cette somme, le Conseil lui vote de nouveaux remerciements (6 octobre 1792).

Le modèle de la Bastille, dont il est question ci-dessus, est conservé actuellement aux Archives départementales.

Au mois de septembre 1793, le patriote Palloy, qui demeurait à Paris, rue des Fossés-Saint-Bernard, section des Sans-Culottes, n° 1228, donna à l'Administration centrale du département des Ardennes, une pierre authentique de la Bastille, sur laquelle était gravée la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Cette pierre paraît avoir disparu. Ne serait-elle pas reléguée, par hasard, dans quelque coin de la Préfecture ?

VI Récolement des exemplaires du tome IV de l'inventaire.

Distribution faite des six dernières feuilles du tome IV de l'Inventaire aux souscripteurs et aux départements, il m'a été laissé par mon prédécesseur 265 exemplaires complets qui ont été brochés.

Cent de ces exemplaires ont été répartis comme il suit :

55 à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour les gouvernements étrangers et les principaux établissements scientifiques et littéraires de France ;

31 à MM. les membres du Conseil général ;

14 à diverses administrations.

Il reste donc à vendre 165 exemplaires du tome IV de l'Inventaire, au profit du département.

Un premier dépôt de 20 exemplaires a été effectué chez MM. René et Ruben, libraires à Mézières et à Charleville ; chaque exemplaire sera vendu, avec remise de 20 p. 100, au prix de 10 francs, fixé par une délibération du Conseil général, en date du 10 avril 1888.

VII Recherches et communications de pièces.

Par une dépêche du 28 novembre 1887, M. le Ministre de l'Instruction publique exprimait le désir qu'un certain nombre de dossiers communiqués depuis 25 ans au Service vicinal et aux bureaux de la Préfecture, fussent réintégrés aux Archives départementales.

Ces dossiers ont été réclamés, et la plupart d'entre eux ont été restitués aux Archives ; quelques autres, communiqués antérieurement à l'entrée en fonctions des chefs de service actuels, n'ont pu être retrouvés.

Afin d'empêcher le retour d'un semblable fait, les dossiers communiqués avec déplacement seront désormais réclamés au bout d'un mois ; toutefois, ce délai sera prorogé sur demande écrite du chef de bureau compétent.

Cette mesure ne pourra que contribuer au fonctionnement régulier de tous les services ; elle n'est d'ailleurs que l'application de l'art. 19 du règlement général des Archives.

Du 1^{er} juillet 1887 au 30 juin 1888, les demandes de recherches et les communications de pièces se sont élevées au chiffre de 832. Parmi les recherches les plus importantes, je citerai celles : de M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue* et son *Répertoire universel de la langue française écrite et parlée, depuis les origines jusqu'à nos jours* ; de M. Levasseur, membre de l'Institut, pour sa *Statistique de la population de la France par arrondissements, depuis 1801 jusqu'à l'époque actuelle*.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a demandé :

1° La description des monuments commémoratifs de la guerre de 1870, érigés à Charleville, Renwez, Touligny, Rethel ; Saulces-Monclin ; Vouziers ; Buzancy ; Nouart ; Sedan, Balan, Bazeilles, Beaumont-en-Argonne, Carignan, Floing, Givonne, Illy et Mouzon ; de la statue de Turenne à Sedan, et du buste de Méhul à Givet.

2° Le catalogue des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

M. Berger, directeur général de l'Exposition universelle de 1889, a demandé la description des armoiries des principales villes industrielles du département, afin de les faire représenter dans les salles de l'Exposition.

Ces renseignements lui ont été donnés pour les villes de Mézières, Charleville, Rethel, Sedan et Givet. M. Boutmy, président du Comité des Ardennes, a en outre proposé d'y comprendre les armoiries de Fumay, Mouzon et Revin. La réponse de M. Berger n'est pas encore parvenue.

Comme les armoiries de ces différentes villes ont été blasonnées d'une manière inexacte dans la plupart des ouvrages d'histoire locale, je crois devoir en publier ici la description officielle, d'après les lettres-patentes de Louis XVIII et de Charles X, portant confirmation des dites armoiries.

Mézières. – De gueules à deux râteaux d'or en chef, à la lettre M. de même en pointe (13 décembre 1823).

Charleville. – D'azur au dextrochère de carnation mouvant du flanc d'une nuée d'argent, tenant une épée d'argent montée d'or, une palme et une branche d'olivier au naturel, le tout surmonté d'un soleil d'or : l'écu entouré de la légende : *Solus dedit, solus protegit* (23 avril 1824).

Rethel. – De gueules à trois râteaux démanchés d'or (9 mars 1826).

Sedan. – D'argent à un chêne de sinople, englanté d'or, posé sur une terrasse aussi de sinople, et traversé au pied d'un sanglier de sable, armé d'argent, le boutoir de gueules, avec la devise : *Undique robur* (10 mai 1817).

Givet. – D'azur à un sautoir d'or et un fusil de gueules, brochant sur le tout, coupé d'azur à trois tours d'or rangées sur une terrasse de sinople, celle du milieu ouverte (16 octobre 1817).

Fumay. – D’azur à trois têtes de loup au naturel, posées deux en chef affrontées et une en pointe (20 mars 1824).

Mouzon. – D’argent à un château de trois tours de gueules, celle du milieu couverte et plus élevée, et les deux autres sommées chacune d’un étendard d’azur semé de fleurs de lys d’or (13 décembre 1823).

Revin. – La ville de Revin n’a pas encore envoyé le titre contenant la description authentique de ses armoiries.

VIII Expéditions de pièces et vente de l’inventaire au profit du département.

Il a été délivré 28 rôles d’expéditions, dont 8 gratuitement, pour le service militaire. Le produit des 20 autres rôles s’élève à la somme de 45 francs qui a été versée à la Trésorerie générale au profit du département.

La somme de 253 fr. 80 cent. provenant de la vente de l’Inventaire des Archives, a été aussi versée à la Trésorerie, savoir : 205 fr. 80 c. pour anciennes souscriptions non payées (de 1872 à 1887) ; de 48 francs pour 4 exemplaires vendus par M. René, et 2 par M. Ruben.

Les exemplaires qui restent à vendre sont par conséquent au nombre de : 165—6===159.

IX Travail de l’Archiviste-adjoint.

Mon dévoué collaborateur, M. Kèwe, a classé 380 liasses, 191 registres et 788 rôles appartenant aux séries M, O, P, R, S et V des archives modernes.

M. Kèwe a terminé, en outre, le triage des papiers inutiles qui sont vendus prochainement, et dont le poids est d’environ 17,000 kilogrammes.

X. Crédits à inscrire au budget.

Il y a lieu de maintenir au sous-chapitre IX du budget de 1889 les crédits de 7,545 francs, inscrits au budget de 1888.

XI Archives des Sous-Préfectures.

A Rethel et à Vouziers, le dépouillement des papiers à supprimer a été terminé. Ceux qui doivent être conservés ne pourront être classés définitivement qu’après établissement de rayons dans les combles de ces deux Sous-Préfectures.

J’ai prié M. l’Architecte du département de vouloir bien demander au Conseil général, à la session d’août, un crédit spécial pour l’installation de ces rayons, dans le cas où les fonds ordinaires affectés à l’entretien des Sous-Préfectures de Rethel et de Vouziers ne seraient pas suffisants.

XII Bibliothèques administratives.

Le service des bibliothèques administratives du département, dont la direction a été confiée à l'Archiviste, par arrêté du 26 octobre 1874, fonctionne régulièrement.

La bibliothèque administrative de la Préfecture est dans une situation satisfaisante ; au nombre des ouvrages achetés cette année, il faut mentionner les Tables du Journal Officiel, de 1871 à 1886, indispensables pour consulter, sans trop de recherches, cette volumineuse collection.

Les bibliothèques administratives des Sous-Préfectures de Rocroi et de Sedan sont en bon état ; celles de Rethel et de Vouziers sont un peu en désordre, par suite du manque de rayons.

Dans les communes, les ouvrages administratifs laissent souvent à désirer. Certaines municipalités négligent de faire relier le Recueil des Actes administratifs, ce qui entraîne la perte de numéros qu'il sera bientôt impossible de remplacer, car le dépôt conservé à la Préfecture commence à s'épuiser. Il y a donc lieu d'insister auprès de MM. les Maires pour qu'une partie des frais de conservation des archives, rendus obligatoires par la loi du 5 avril 1884 (art. 136, & 2), soit scrupuleusement affectée à la reliure ou au cartonnage du Recueil des Actes administratifs.

Depuis 1871, les Procès-verbaux des délibérations du Conseil général sont adressés à toutes les communes. Il est utile de rappeler à MM. les Maires que ces ouvrages doivent être déposés, non à leur domicile, mais à la mairie, où les particuliers puissent les consulter.

XIII Bibliothèque particulière des Archives

Classement et rédaction des inventaires. – Douze inventaires d'archives communales antérieures à 1790 ont été rédigés : un (celui de la ville de Rethel) par M. Caruel, ancien secrétaire de la mairie, et onze (ceux des communes du canton de Tourteron et de Fumay) par l'Archiviste.

L'inventaire des archives anciennes de Rethel, remanié d'après les indications de M. Robert, inspecteur général des Archives, sera soumis prochainement à l'approbation définitive de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Récolement des inventaires. – Une circulaire a été insérée dans le n° 11 du Recueil des actes administratifs (23 mai 1888), pour rappeler à MM. les Maires qu'en vertu d'un arrêté du gouvernement du 19 floréal an VIII et des circulaires ministérielles du 16 juin 1842 et du 20 octobre 1850, il doit être fait un récolement des archives communales à chaque renouvellement des administrations municipales, même quand le maire sortant aurait été réélu.

Un assez grand nombre de municipalités ont déjà satisfait aux prescriptions de cette circulaire ; plusieurs autres communes, qui ne possédaient aucun inventaire d'archives, en ont fait entreprendre la rédaction, d'après le plan indiqué par les instructions ministérielles du 20 novembre 1879.

Inspection. – Les archives des communes des cantons de Fumay et de Monthermé, ainsi que celles des villes de Sedan, Vouziers et Rocroi ont été inspectées.

Voici, en ce qui concerne les archives anciennes de ces communes, le résumé du compte-rendu annexé au présent rapport.

Canton de Fumay. – Anchamps. – Cette commune n'a pas de titres antérieurs à 1790. Il faut mentionner cependant une notice imprimée sur l'origine des bois des trente-deux communes composant le ci-devant marquisat de Montcornet, et sur celle des wèbes appartenant particulièrement aux communes des Mazures, Sécheval, Deville, Anchamps et Laifour, suivant la transaction faite avec les seigneurs, le 2 avril 1626.

Fépin. – Les archives anciennes de Fépin ne se composent que d'un registre de la fabrique, de 1776 à 1791.

Fumay. – La situation matérielle des archives de Fumay est déplorable. Elles sont en grande partie entassées dans un cabinet attenant au bureau du secrétaire de la mairie. Ce regrettable état de choses ne pourra être amélioré, paraît-il, qu'en 1889, époque à laquelle la mairie sera transférée dans le local occupé aujourd'hui par l'école.

La mairie actuelle, construite entièrement en bois, est dans un état de vétusté tel qu'en cas d'incendie tout secours deviendrait impossible. Pour parer à ce danger constant, la municipalité a fait déposer ses titres anciens aux Archives départementales, où ils ont été inventoriés.

On a toutefois laissé à la mairie de Fumay, par mégarde, un registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1715 à 1747. Ce registre devra être envoyé également aux Archives du département.

Hargnies. – Les archives d'Hargnies antérieures à 1790 comprennent une collection de rôles remontant à 1733 et trois registres paroissiaux : 1637-1744 ; 1745-1770 ; et 1771-1792.

Haybes. – Les titres anciens de la commune de Haybes sont relégués, sans aucun ordre, dans une armoire placée au second étage de l'hôtel-de-ville, et dans un coffre déposé près du secrétariat de la mairie, excepté les pièces concernant les ardoisières qui sont classées avec soin dans le cabinet du secrétaire.

J'ai pu remarquer, parmi ces documents : un registre de délibérations (1784-1793) ; des comptes (1628-1790) ; des rôles d'impositions (1730-1785) ; divers dossiers relatifs : aux rentes et emprunts (XVIII^e siècle) ; aux droits d'usages (1311-1787) ; aux ardoisières (1792-1790) ; aux fontaines (1599-1790) ; à la procédure (1728-1800) ; à la police (1757-1788) ; des registres paroissiaux (1594-1792) ; et enfin, les comptes des mainbours de l'église de 1624 à 1790.

Montigny-sur-Meuse. – La commune de Montigny possède des registres paroissiaux, au nombre de trois : 1664-1779 ; 1780-1785 ; 1786-1792 ; et quelques pièces du XVII^e siècle concernant les droits d'usages des habitants dans les bois dudit lieu.

Revin. – Les archives anciennes de Revin sont assez importantes ; elles forment environ trente liasses de pièces antérieures à 1790 et comprennent des registres paroissiaux remontant à 1555.

Ces archives sont classées par ordre chronologique et non par ordre méthodique, comme l'exige la circulaire ministérielle du 25 août 1857.

Trois communes du canton de Fumay (Hargnies, Haybes et Montigny-sur-Meuse) possèdent plusieurs terriers et divers titres provenant des anciennes justices locales (1462-1790). Ces registres et papiers devront être réintégrés aux Archives départementales, en vertu de la loi du 5 brumaire an V, qui ordonne la réunion, dans les chefs-lieux de département, de tous les titres des administrations supprimées à l'époque de la Révolution.

Canton de Monthermé. – Braux. – La plupart des titres anciens de la commune de Braux ne sont pas mentionnés dans l'inventaire rédigé le 1^{er} mai 1843 ; en outre, ils sont dispersés dans plusieurs cartons, au milieu de dossiers modernes. Ils devront être réunis et inscrits, après classement, sur l'inventaire des archives de la mairie.

D'après les recherches faites en ma présence, les archives de Braux antérieures à 1790 comprendraient : un registre de délibérations (1789-1791) ; un cahier contenant l'estimation des maisons, prés, terres, clos et jardins de la communauté (1709) ; un rôle des tailles (1755) ; une pièce relative à l'exemption du droit de stellage sur les grains vendus à Braux (1671) ; la copie d'un titre concernant les droits d'usages accordés aux habitants (1585) ; une liasse au sujet de la construction d'une halle et de deux fontaines, avec plan à l'appui (1769) ; trois pièces touchant l'établissement à Braux d'une école chrétienne et gratuite dirigée par deux sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims (1726-1750) ; et quatre registres paroissiaux : 1611-1700 ; 1701-1740 ; 1741-1770 ; et 1771-1790.

Château-Regnault. – Je n'ai à signaler, dans cette commune qu'une liasse de registres paroissiaux ; le plus ancien est de 1693.

Les archives de la mairie de Château-Regnault sont en mauvais état de conservation, à cause de l'humidité excessive du local où elles sont déposées ; il est urgent de remédier à cette fâcheuse situation.

Deville. – Les deux anciens registres de délibérations de la commune de Deville (1784 à 1788 et 1788 à 1790) sont égarés ; ils devront être retrouvés.

Les autres documents antérieurs à 1790 conservés à la mairie de Deville se composent : d'un cahier de procédures concernant les bois communaux (1770) ; d'un arrêt du Parlement de Paris maintenant la communauté dans ses droits d'usages (1772) ; de deux registres paroissiaux (1681-1755 et 1756-1790) ; et d'une carte du Toulouais et pays voisins, par Jaillot, géographe ordinaire du roi.

L'inventaire des archives mentionne un procès-verbal dressé en 1680 par Christophe de Lalobbe, notaire à Lonny, constatant que le village de Deville a été incendié en 1676. Cette pièce a été analysée d'une manière inexacte ; il n'y est aucunement question de l'incendie du village : c'est un inventaire des biens et meubles de la fabrique des églises Saint-Maurice de Deville et Saint-Michel de Laifour, rédigé par le susdit notaire.

Haulmé. – La mairie de Haulmé ne possède, comme documents antérieurs à 1790, qu'une liasse de registres paroissiaux remontant à l'année 1728.

Hautes-Rivières. – Les archives anciennes des Hautes-Rivières sont un peu en désordre. En l'absence du secrétaire de la mairie j'y ai trouvé : une liasse de pièces relatives au contrôle des wèbes avec cartes des sarts (1785-1790) ; cinq registres paroissiaux : 1676-1790.

Il m'a été impossible de découvrir les comptes municipaux de 1773 à 1788, mentionnés dans l'inventaire du 9 mars 1855. En dédommagement, j'ai rencontré une pièce très intéressante qui n'est pas signalée dans cet inventaire : il s'agit d'une supplique adressée aux membres du Parlement par Jean-François Baulmont, demeurant aux Hautes-Rivières, et la communauté dudit lieu, touchant leur différend avec Nicolas Adam, curé de Failloué et des Hautes-Rivières, qui veut les obliger à payer la dîme des pommes de terre (23 juillet 1782).

Il résulte de ce document qu'aux Hautes-Rivière l'on cultivait les pommes de terre en plein champ depuis quarante ans environ (1742). Lambert Faulier, l'un des témoins appelés en

cette affaire, déclara même qu'en 1733 la culture de la pomme de terre existait déjà, mais dans les jardins seulement.

La pomme de terre était donc connue, dans notre région, quatre ans avant la naissance de Parmentier.

Laifour. – On ne conserve, à la mairie de Laifour, que trois registres de baptêmes, mariages et sépultures, dont voici les dates extrêmes : 1735-1753 ; 1754-1775 ; et 1776-1794.

Levrezy. – A Lévrezy, il existe : un registre de délibérations (1788-1833) ; et des registres paroissiaux (1779-1790). Ces derniers sont en liasses ; il serait bon de les relier.

Meiller-Fontaine. – Dans la commune de Meiller-Fontaine, le même bâtiment renferme l'église, l'école et le lavoir public. L'école tient aussi lieu de mairie, de cabinet d'archives et de sacristie.

Il n'y a, dans les archives de Meiller-Fontaine, aucun titre antérieur à 1790. On a fait figurer, dans l'inventaire du 1^{er} mars 1844, un ouvrage intitulé : Constitution de la République française, proposée au peuple français par la Convention nationale, en date du 6 fructidor an III. Cet ouvrage n'existe plus.

Monthermé. – La mairie de Monthermé possède deux registres de pétitions et d'arrêtés de l'ancienne municipalité de canton. Cette administration ayant été supprimée par la Constitution de l'an VII, les registres qui en proviennent doivent faire retour au dépôt départemental, conformément à la circulaire ministérielle du 11 novembre 1874.

Antérieurement à 1790, les archives de Monthermé se composent : d'un registre de délibérations datant de l'année 1747, et de trois registres paroissiaux non reliés remontant à 1655. Dans le registre paroissial de l'année 1693 (30 novembre), on trouve l'acte de baptême de la cloche de Monthermé. Elle fut baptisée par Jean Corigeux, prévôt de l'église collégiale de

Braux, et eut pour parrain : messire Charles-Michel de Brodé, conseiller et aumônier du roi, bachelier de Sorbonne, abbé régulier de Saint-Rémy de Laval-Dieu, seigneur foncier de Monthermé ; et pour marraine : très haute et très puissante dame Anne Chabot de Rohan, épouse du très haut et très puissant prince François de Rohan, prince de Soubise, duc de Fontenay, lieutenant-général des armées du roi, capitaine-lieutenant d'une compagnie de gendarmes, et gouverneur de Champagne et de Brie.

Le registre de l'année 1741 contient quelques notes de P. Fouril Delahaye, curé de Monthermé, sur les inondations de la Meuse dans cette localité, au mois de décembre 1740.

Thilay. – Les titres de la commune de Thilay antérieurs à 1790 sont placés sans ordre dans des dossiers d'archives modernes ; il faudra les classer avec soin. Ils doivent comprendre : un cahier de délibérations et arrêtés (1785-1787) ; des comptes communaux (1783-1790) ; des pièces relatives aux droits d'usages dans le bois des Grandes-Hazelles (1616-1790) ; des comptes de la fabrique (1786-1791) ; et des registres paroissiaux (1676-1790).

Tournavaux. – Le village de Tournavaux formait une commune avant 1828 ; à ce titre, il existe à la mairie deux anciens registres de délibérations, de 1789 à l'an 3 et de l'an 9 à 1827 ; celui de l'an 3 à l'an 9 est perdu. En 1828, la commune de Tournavaux a été réunie à celle de Haulmé ; elle a repris son rang de commune depuis 1872.

La paroisse de Tournavaux était rattachée, avant la Révolution, comme elle l'est encore d'ailleurs, à celle de Haulmé ; les registres de la fabrique sont donc communs à ces deux paroisses.

Ville de Sedan. – Les archives anciennes de Sedan sont déposées dans des cartons, sans distinction de séries. La nouvelle municipalité a promis de faire rétablir très prochainement les liasses dans l'ordre indiqué par l'inventaire.

Ville de Vouziers. --- Les archives de Vouziers antérieures à 1790 ne se composent que d'une liasse de registres de baptêmes, mariages et sépultures, en assez mauvais état, qui remontent à l'année 1656.

Le Conseil municipal vient de voter une somme de 100 francs pour la reliure des registres de l'état civil anciens et modernes.

Ville de Rocroi. –Un inventaire des archives anciennes de Rocroi a été dressé au mois de mars 1861. M. le Secrétaire de la mairie avait entrepris de compléter cet inventaire qui est un peu trop succinct ; ses nombreuses occupations ne lui ont pas permis jusqu'ici de le continuer. Il serait cependant à désirer que ce travail fût mené à bonne fin, car les archives municipales de Rocroi ne manquent pas d'intérêt.

J'ai remarqué, notamment dans la série EE, quelques pièces curieuses concernant la bataille de Rocroi (19 mai 1643). En voici l'analyse :

1° Requête présentée au roi par Nicolas de La Ramée, *Nicolas Barré, Jean Foulon, Pierre Floquet, Simon Bonnaire, Pierre Lombard et Jean Docé, habitants de Rocroi, pour être payés des fournitures faites par eux aux troupes royales, lors du siège de la ville, du 13 mai au 19 mai 1643.*

Ces fournitures comprenaient : dix-neuf poinçons de vin de Champagne à 69 livres de poinçon ; cinq cents livres de chair salée à 5 sous la livre ; six vaches à 50 livres chacune ; huit pièces de bière à 9 livres la pièce ; cinquante livres de tabac valant 75 livres ; 70 livres pour achat d'huile et de vinaigre tant pour les armes que pour rafraîchir les canons ; une caque d'eau-de-vie de 60 livres pour être distribuée aux soldats tous les matins.

On eut en outre besoin, pour la subsistance de la garnison, de faire moudre des grains au moulin à cheval de Rocroi ; à cet effet on dut requérir tous les chevaux de la ville, ce qui occasionna une dépense en avoine de 90 livres, non compris la perte d'un cheval de 180 livres « qui mourut pour s'estre trop eschauffé en faisant tourner ledit moulin ».

Pendant le siège, on employa six charpentiers, quatre charrons, huit armuriers et serruriers pour réparer les palissades et raccommoder les armes et les canons. Deux chirurgiens, payés par la ville, furent occupés au pansement des blessés.

Toutes ces dépenses, dont les habitants de Rocroi demandent le remboursement, s'élevaient à la somme de 3,083 livres.

2° Douze quittances du 11 septembre 1643, délivrées à Jen Docé, maire de Rocroi, pour diverses sommes payées par lui, selon le détail qui suit, savoir :

96 livres tournois au sergent Lamotte et à 5 voituriers qui ont conduit à Novion-Porcien, au mois de juillet, par ordre de M. de Geoffreville, gouverneur de Rocroi, le nommé Dom Balthazar et quatorze autres officiers ennemis restés dans cette ville à la suite de la bataille, à cause de leurs blessures ;

609 livres à Etienne Lefebvre, Poncelet Petit, Fiacre Corbizey, Claude Cochon, Gérard Brice, Nicolas Jacquemin, Jean Louis, échevins, et à quinze voituriers de Rocroi et de Blombay, pour avoir mené à Mézières, du 22 au 30 mai, 498 prisonniers blessés, et 28 soldats français et suisses ;

220 livres pour achat de paille, vin, vinaigre et compresses destinés aux blessés ;

240 livres pour le salaire des six personnes qui ont aidé les chirurgiens à panser et à médicamenter les prisonniers, et ont ensuite enterré environ 400 morts et nettoyé le champ de bataille pendant douze jours ;

90 livres pour les dépenses de ces six aides nourris pendant ce temps « avec vin et viandes, pour supporter les infections et puanteurs qu'ils recevaient desdits blessés et morts ».

L'analyse de ces quelques pièces démontre suffisamment l'intérêt que peut offrir un inventaire rédigé d'une manière détaillée. Il y a donc lieu d'espérer que la municipalité de Rocroi, désireuse de faire connaître au public l'importance de ses archives anciennes, voudra bien accorder à M. le Secrétaire de la Mairie le temps nécessaire pour achever l'inventaire qu'il a commencé.

Après avoir terminé l'inspection des archives de Rocroi, j'allai visiter le champ de bataille de 1643. A deux kilomètres de la ville, j'aperçus une inscription en langue russe qui m'intrigua beaucoup.

Cette inscription, gravée sur une pierre de 0m 55 de hauteur sur 0m33 de largeur et 0m29 d'épaisseur, est placée à l'embranchement du chemin de grande communication n° 1 (de Rocroi à Auvillers-les-Forges) et du chemin d'intérêt commun n° 66 se dirigeant vers Regniowez. Elle est ainsi conçue :

O T b

M O b E X A

85

B E P C T b

M. Maré, conseiller général du canton de Monthermé, a bien voulu me traduire cette mystérieuse inscription qui signifie tout simplement : De Maubeuge, 85 verstes (la verste vaut 1,066 mètres).

La borne en question fut très probablement plantée lorsque les Russes occupèrent Rocroi, de 1815 à 1818.

XV Archives hospitalières.

Classement. – Le classement des titres anciens de l'hospice de Mézières, déposés aux Archives départementales, a été continué selon les instructions contenues dans une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 28 novembre 1887.

Inspection. – Les archives hospitalières des communes des cantons de Fumay et de Monthermé sont également bien classées ; elles ne comprennent que des documents modernes. Celles de Charleville et de Rethel, que j'ai inspectées également, possèdent des titres antérieurs à 1790.

Les archives de l'hospice de Charleville étaient placées un peu pêle-mêle dans une armoire, lorsque M. l'Inspecteur général visita ce dépôt. Depuis lors, elles ont été remises en ordre ; mais les deux articles des séries C et D ne sont pas encore retrouvés.

Les archives de l'hospice de Rethel ont été analysées sommairement dans un inventaire dressé en 1855 ; un autre inventaire plus complet, qui est déposé aux Archives départementales, a été rédigé en 1857.

Le nouvel économiste de l'hospice de Rethel, M. Pierlot, en procédant au récolement des archives à son entrée en fonctions, a constaté que la plupart des sceaux mentionnés dans ces deux inventaires ont disparu.

Si l'on fait abstraction de cette regrettable disparition de sceaux, qui remonte d'ailleurs à une époque relativement ancienne, l'ensemble du service des Archives paraît avoir donné, en 1887-1888, des résultats très satisfaisants.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mon respectueux dévouement.

L'Archiviste du Département,
Inspecteur des Archives communales et hospitalières.

Paul LAURENT